Programme des Centres de développement du tennis (CDT)

Du 1er septembre au 31 août

Description du programme des CDT

Le programme des CDT est un « programme de soutien » conçu pour venir n aide aux programmes de développement des juniors compétitifs partout au Canada. Le programme des CDT est un élément important du plan global de développement des joueurs de Tennis Canada et de la mission de l'organisation de développer des joueurs de classe mondiale. Ainsi, pour Tennis Canada, le programme des CDT est le moyen principal de collaborer avec les programmes annuels de développement junior de partout au pays et de les soutenir. Chaque année, le programme récompense les clubs intérieurs/académies qui satisfont aux exigences minimales du programme et les résultats des joueurs en leur fournissant des avantages et des services. Les exigences minimales du programme s'harmonisent avec le modèle du développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Tennis Canada.

Objectifs du programme des CDT

L'objectif primordial du programme des CDT est de permettre aux clubs intérieurs/académies de recevoir de l'aide et d'être récompensés pour le développement de joueurs provinciaux, nationaux, universitaires et internationaux. Chaque CDT se sert d'un outil de suivi étroitement lié au DLTA et qui lui permet de suivre l'évolution de leur programme, notamment en ce qui a trait aux entraîneurs, aux joueurs et aux tournois.

Soutien offert aux CDT

Tennis Canada, en collaboration avec les associations provinciales de tennis, offre divers niveaux de soutien selon la désignation des CDT. Ce soutien prend plusieurs formes, notamment : subventions, visites d'entraîneurs nationaux, équipement gratuit de mini-tennis, subventions pour l'organisation de tournois Futures stars pour les 9 et 10 ans et moins, laissez-passer pour la Coupe Rogers, identification dans les sites Web de Tennis Canada et de l'APT, ainsi que l'accès gratuit à des conférences et colloques.

Comment effectuer une demande pour devenir un CDT (pour les nouveaux clubs/académies)

Les clubs doivent être membres en règle de l'association de tennis de leur province.
Avant de soumettre une demande, un club doit s'assurer de satisfaire aux exigences minimales en matière de structure du programme et d'entraîneurs. De plus, à la fin de l'année, le club doit avoir satisfait aux exigences d'organisation de tournois et d'avoir le nombre minimum de joueurs prenant part à ces compétitions conformément aux exigences du DLTA. **Voir le tableau Critères minimaux.**

Modèle d'exploitation	**Règles**	**Détails supplémentaires**
CDT exploitant un seul site	Une organisation officielle	Un nom de CDT
		Un dirigeant de CDT
		Un numéro de compte de CDT
	Une licence de club	Cette licence VR sera utilisée pour tous les tournois organisés par le CDT.
	Tous les joueurs devraient être associés à ce « club CDT » dans VR	Les joueurs peuvent choisir leur club au moment de la création de leur profil ou faire parvenir un courriel à leur association provinciale pour changer le nom du club auquel ils sont associés.
	Le CDT recevra une plaque	
CDT exploitant plusieurs sites	Le propriétaire peut inscrire les multiples sites en tant que CDT différents. Le CDT recevra une plaque par site	Chaque CDT devra satisfaire aux critères décrits ci-dessous (CDT exploitant un seul site) ainsi qu'aux normes minimales pour chacun des sites. Chaque CDT sera évalué individuellement et recevra des avantages selon cette évaluation.
	Le propriétaire peut inscrire les multiples sites en tant qu'un seul DCT.	Dans ce cas, les sites n'obtiendront qu'une seule licence et tous les joueurs devront être associés à ce CDT (peu importe l'endroit où ils jouent). Ils seront également associés à CE CDT dans leur profil VR.
	Le CDT recevra une plaque	Les divers sites utiliseront la même licence VR lorsqu'ils organisent des tournois.
		Tous les sites apparaîtront sous le MÊME NOM DE CDT dans l'outil d'évaluation. Le propriétaire du CDT devra désigner un dirigeant de CDT pour effectuer la liaison avec la directrice du programme des CDT.

Quand il satisfait aux exigences de structure et d'entraîneurs, le club doit communiquer avec le directeur du programme des CDT et remplir une demande. Toutes les demandes sont étudiées annuellement avant la fin du mois de juillet.

Comment maintenir son statut CDT

Chaque année, les CDT doivent respecter des normes minimales (voir le tableau ci-dessous) pour conserver leur statut de Centre de développement de tennis et continuer de profiter d'avantages et de services.

Ces normes minimales doivent être atteintes avant la fin de chaque année du programme (31 août). Sinon, le CDT sera avisé qu'il doit se conformer à ces normes avant la fin de l'année suivante, à défaut de quoi il perdra son statut de CDT ainsi que les avantages/services qui y sont associés. Lorsque le club/programme perd son statut de CDT, il peut soumettre une nouvelle demande un an après avoir fait la preuve que les normes ont été respectées

Considération des clubs et des académies

Comment recevoir du soutien selon la performance du CDT

L'outil automatisé de suivi, qui permet aux CDT de suivre l'évolution des principales composantes de leur programme, comme les entraîneurs, les joueurs, les tournois et les plans annuels, sert également d'outil d'évaluation. L'évaluation du CDT (outil de suivi), qui se déroule toute l'année, commence le 1er septembre et se termine le 31 août. Les CDT doivent ajouter/modifier les renseignements fournis initialement concernant leur programme, les entraîneurs et les joueurs avant le 31 octobre. Toutes les récompenses selon la performance sont déterminées à la fin du mois d'août et annoncées au début du mois de septembre.

Les récompenses de base et de performance des CDT s'appuient sur un système accordant des points dans quatre aspects principaux selon une certaine pondération :

- Résultats des joueurs : 50 %; les CDT reçoivent des points pour le nombre de joueurs prenant part à un minimum de tournois, conformément au DLTA (20 %), ainsi que pour les prestations des joueurs (30 %), ce qui comprend la sélection pour des programmes ou des équipes, les résultats canadiens et internationaux ainsi que le classement.
- Équipe d'entraîneurs : 25 %; des points sont accordés aux entraîneurs actifs et certifiés de l'APT selon leur niveau de certification, les programmes dont ils sont responsables et le travail effectué en dehors du CDT.
- Organisation de tournois : 15 %; les CDT reçoivent des points pour l'organisation de divers genres de tournois ainsi que pour l'organisation de tournées pour leurs joueurs.
- Structure du programme : 10 %; les CDT reçoivent des points pour l'élaboration de planifications annuelles personnalisées (un outil de planification est intégré à l'évaluation) ainsi que pour l'intégration d'experts en conditionnement physique et en psychologie dans leur programme.

Les détails de ces quatre aspects principaux peuvent être consultés en ligne dans l'outil de suivi des CDT.

Critères minimaux pour devenir un CDT – (du 1er septembre au 31 août)

	Exigences minimales en matière de structure du programme (avant d'effectuer une demande)	Exigences minimales en matière d'entraîneurs (avant d'effectuer une demande)	Exigences minimales en matière d'organisation de tournois (avant le 31 août)	Exigences minimales en matière de joueurs (avant le 31 août)	Critères en matière de récompense pour performance (au 31 août pour obtenir une récompense précise)
Critères minimaux (pour être admissible ou conserver son statut de CDT)	• Rouge : 2 fois/semaine, total de 2 h, y compris 30 min de physique • Orange : 2 fois/semaine, 2 h de tennis + 30 min de physique • Vert : 2 fois/semaine, 3 h de tennis + 1 h de physique • 12 ans et moins : 3 fois/semaine, 4,5 h de tennis + 1 h de physique	1 Entraîneur 2 ou mieux	1 Futures stars 9 ans et moins 1 Futures stars 10 ans et moins 1 Futures stars supplémentaire 9 ou 10 ans et moins 1 tournoi sanctionné 12 – 18 ans et moins	6 joueurs de 12 ans et moins satisfaisant aux exigences du DLTA pour le nombre de tournois	Admissible aux avantages/services de base
Critères pour récompenses de performance	• Rouge : 3 fois/semaine, 4,5 h, y compris 1,5 h de physique • Orange : 3 fois/semaine, 4,5 h de tennis + 1,5 h de physique • Vert : 3 fois/semaine, 6 h de tennis +1,5 h de physique • 12 ans et moins : 3 fois/semaine, 6 h de tennis + 2 h de physique • 13 ans et plus : 3 fois/semaine, 6 h de tennis + 5 h de physique • Tests physiques 3 fois/année	1 Entraîneur 3 et 1 Entraîneur 2 ou mieux	1 Futures stars 9 ans et moins 1 Futures stars 10 ans et moins 1 Futures stars supplémentaire 9 ou 10 ans et moins 1 tournoi sanctionné 12 – 18 ans et moins	6 joueurs de 12 ans et moins satisfaisant aux exigences du DLTA pour le nombre de tournois	Admissible aux avantages/services bonifiés selon le nombre de points obtenus : 201-499 Rouge 500-649 Bronze 650-799 Argent 800 + Or
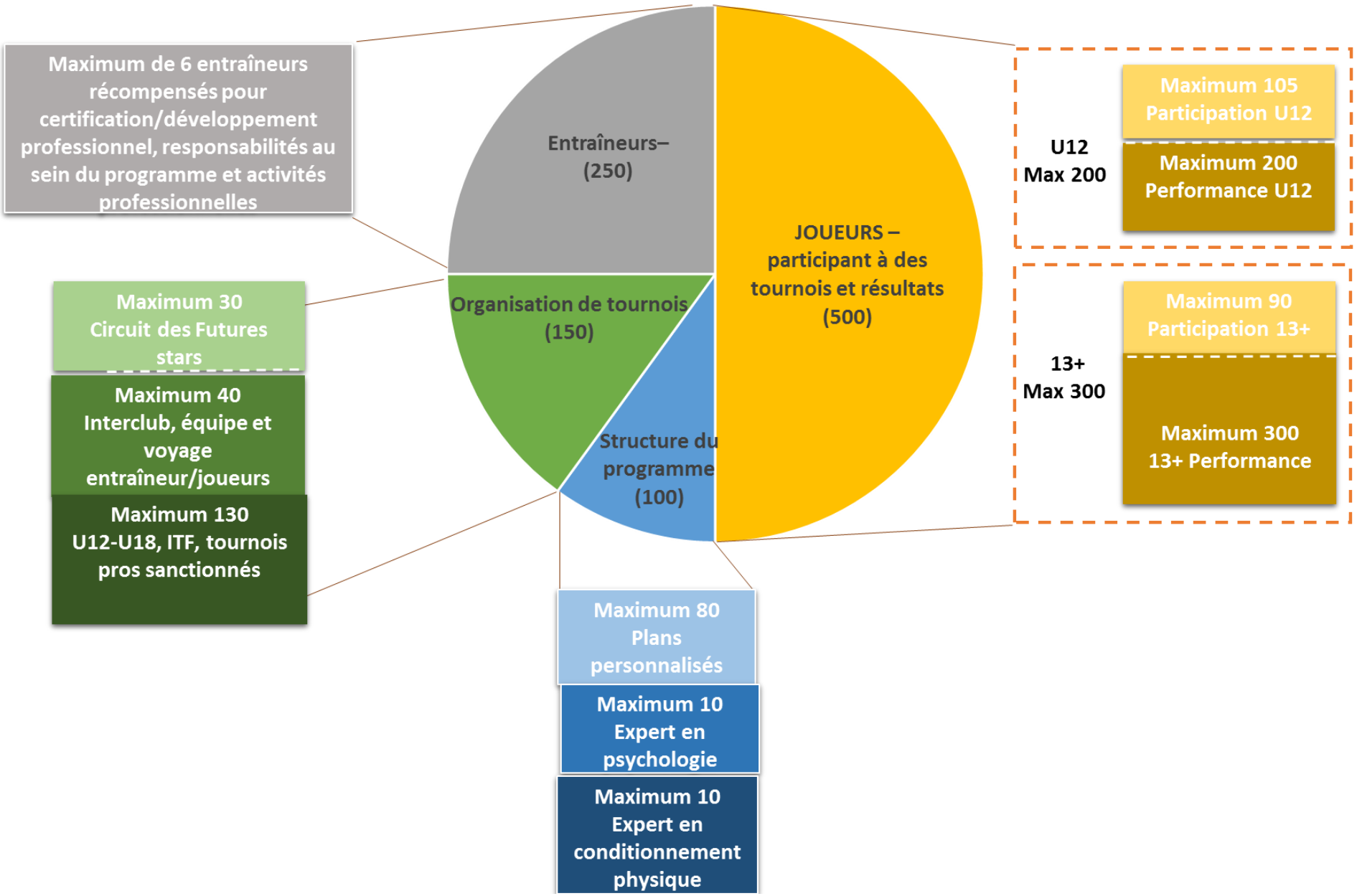
Répartition des points pour l'évaluation des CDT du 1er septembre au 31 août